— Congestion 1 — Maladies de cœur 3 — Bronchite 1 — Pneumonie 2 — Maladies de la ... 4 — Diarrhée 1 — Néphrite 2 — Débilité sénile 1 — Autres maladies 6.
... 6 enfants de moins de 1 an ; 7 de 1 à 19 ans ; 3 personnes de 20 à 39 ans ; 6 de 40 à 59 ans et 6 de 60 ans et plus.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Emile Desmis, domestique chez M. E. Vandecruse, de Roubaix, a été blessé par la roue de son camion. 15 jours.
— M. William Walker, 52 ans, demeurant 68 bis, boulevard de la Chapelle, contremaître chez MM. Isaac Holden et Cie, s'est fracturé la jambe droite en tombant.

ETAT-CIVIL DU 2 JANVIER. — Naissances. — Heutem Marie, rue Gambetta. — Carette Joséphine, rue du Progrès, 7.
Décès. — Florin Louis, 21 ans, employé, rue Saint-Pierre, 71. — Deagremcourt J.-B., 60 ans, rue de la Fonderie, cour Kléber, 8.

WASQUEHAL

CUISINES POPULAIRES. — A partir du 10 janvier prochain, deux cuisines populaires fonctionneront dans la commune, l'une rue Pasteur, l'autre rue Vauban, école du Capreau.
Elles seront ouvertes tous les jours, de onze heures du matin à deux heures du soir.
Les personnes en possession des bons de portions pourront, selon leur désir, manger à la cuisine ou emporter les dîners à domicile.
Les inscrits au Bureau de bienfaisance et les ouvriers atteints par le chômage, désireux de profiter des bons pour ces cuisines, doivent se faire inscrire à la Mairie.
La répartition sera faite proportionnellement aux ressources de la cuisine et selon les charges des inscrits. Les portions de soupe seront gratuites, celles de légumes seront délivrées aux inscrits contre un versement de 5 centimes par portion au profit du Bureau de bienfaisance.
GARDE-CHAMPÊTRE BLESSÉ. — Lundi soir, vers 7 heures, le garde-champêtre M. Dupont Gustave, passant près du pont du chemin de fer, a fait une chute sur le trottoir et s'est foulé le pied gauche. Il a reçu les soins du docteur Betin.
BRULÉ AU PIED. — M. Lefèvre Léon, 13 ans, s'est gravement brûlé le pied en renversant un récipient de graisse fondue. Trois semaines de repos seront nécessaires au rétablissement.

TOURCOING

Escroquerie

La police a mis en état d'arrestation le nommé Louis Leclercq, demeurant rue du Clocher qui est prévenu d'escroqueries.
Leclercq avait tenu à Roubaix un commerce d'épiceries, et fit faillite. Il se réinstalla à Tourcoing sous le nom de sa femme, vendant cette fois des bonbons et de la pâtisserie.
Or, il y a trois mois il se fit adresser un choix d'articles de bijouterie par un fabricant parisien. Il y en avait pour 400 francs.
Il conserve pour 25 francs de bijoux et renvoya le reste, mais quelques jours plus tard se fit adresser à nouveau 500 francs d'articles de bijouterie qu'il conserva en totalité et sur lesquels il ne paya qu'une somme de 65 francs.
Le fabricant prit des renseignements qui ne furent pas favorables car il porta plainte.
Leclercq raconte avoir remis les bijoux à lui confiés à un boucher pour faire son choix et que le susdit boucher de son côté avait remis le tout à sa belle-sœur qui habite la Belgique; tout cela pour choisir une bague.
Malheureusement, les investigations de la police établirent que Leclercq avait engagé des bijoux aux Monts-de-Piété de Roubaix et de Tourcoing.
C'est ce qui a motivé son arrestation.

Accident de roulage

Un camion de la maison Louis Benque, constructeur en Bren-Pain, lourdement chargé de deux grands chemins de fer destinés à la gare, passait hier après midi rue Nationale. En face l'église Notre-Dame, les roues du véhicule a fringalèrent sur l'accotement rendu très glissant par la neige et le verglas, et par suite du choc le chargement versa sur le trottoir, les chaînes le retenant s'étant rompues.
Tout s'est borné à l'écrasement d'une gargouille servant à l'écoulement des eaux pluviales.

Chute sur la voie publique

La circulation a été très difficile par suite de la neige tombée durant la nuit et gelant à mesure.
De nombreuses personnes ont fait des chutes. Rue St-Jacques, en face le café du Cerf, M. Stupny, professeur de musique, est tombé et a contracté une plaie du cuir chevelu sans grande gravité heureusement.
Après avoir reçu quelques soins, M. Stupny a été reconduit à son domicile, rue des Pentrains.

Les inhumations au cimetière principal

Pendant l'année 1904, le nombre des inhumations faites au cimetière principal, s'est élevé à 1.493, y compris 82 corps exhumés des anciens cimetières.

Les méfaits du vent

Pendant la dernière bourrasque des dégâts [illegible] ont encore été occasionnés au cimetière.
Quatre chapelles de terrain commun et une autre surmontant une concession de dix ans, ont été renversées et les objets qu'elles abritaient en grande partie brisés.
De nombreuses couronnes ont également été arrachées des tombes.

Vol

L'enquête ouverte par M. Michon, commissaire de police du 3me arrondissement a établi que les objets suivants ont été dérobés au cimetière sur la sépulture de Mlle Has, 2 candélabres valeur 12 francs. Dans une chapelle, à Mlle Marguerite Delattre, un bénitier en cuivre valeur 20 fr. Sépulture Delberghe un globe et un Jésus de Prague, enfin un médaillon en argent sur une sépulture de M. Dedécker.

TENTEZ LA CHANCE
en vous associant à une bonne œuvre
GRANDE TOMBOLA
Organisée par le Comité de l'Association des Bonnes Charitables de Tourcoing
LOTS NOMBREUX ET IMPORTANTS
COMPRENANT NOTAMMENT
Obligations à Lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier — Montre en Or — [illegible] — Machine à Coudre — Services d'Argenterie — Œuvres d'Art, etc., etc.
On trouve des billets, au prix modique de 0 fr. 25, aux bureaux de l'*Avenir*, rue Verte, [illegible] débits de tabac et chez toutes les [illegible] du Comité de l'Œuvre.

Menus faits locaux

— [illegible] des douanes de la brigade de [illegible] ont arrêté un jeune homme de 16 ans, Louis Fremaut, tisserand, qui était porteur de 1 kg 700 d'allumettes de contrebande.
— La gendarmerie de Tourcoing a mis en état d'arrestation le nommé Dekimpe, 47 ans, homme de peine, sans domicile fixe qui se trouvait en état de vagabondage.
— M. J.-B. Wauters, 30 ans, débourreur chez Félix Desurmont, rue d'Austerlitz, a été blessé à l'annulaire droit en dégorgeant une carde. Docteur Decherf, 3 semaines.
— M. Michel Torck, 45 ans, fileur chez Flipo fils aîné, rue du Château, s'est blessé à la cuisse droite en descendant de son métier. Docteur Catteau, 8 jours.
— M. *Aimable Wibaut*, 27 ans, *domestique* au service de veuve Lemaa-Boets, rue de Gand, a contracté une entorse de l'avant-bras gauche. Docteur Delgrange, 15 jours.
— M. Alfred Sory, 53 ans, manœuvre à l'usine à gaz, a contracté une entorse du pied gauche en passant sur un rail Decauville. Docteur Cuisset, quelques jours.

Etat-Civil

Naissances du 3 janvier. — Desys Flore, r. de la Latte, 96 — Evrard Lucienne, r. de la Ville-Porte, 150 — Allard René, r. des Carliers, 183 — Debock Madeleine, a du Clinquet 35 — Hardeen Irène, boul. Gambetta, 244 — Haeck Désiré, r. des Girondins, 70 — Desrousseaux Fidèle, r. des Archers, 47.
Décès — Coorens Marceline, 8 ans, r. de Gand, 182 — Lecoutre Maria, 13 ans, r. de Normandie, 4 — Dhalluin Julie, 30 ans, r. Nationale, 122 — Pattyn Clémence, 81 ans, r. du Tilleul.

HALLUIN

SAUVAGE BRUTALITÉ. — Dimanche matin, vers dix heures, le garde Désiré Nollet se trouvait à l'estaminet du « Petit Baptiste », où un journalier, Pierre Cau, ivre, cherchait noise aux consommateurs; le cabaretier pria le garde de le mettre à la porte. Cau ayant insulté gravement le fonctionnaire, celui-ci procéda à son arrestation et le conduisait au poste de police quand, dans le chemin du « Petit-Baptiste », il rencontra Polydore Cau, frère du précédent.
Le prisonnier, pensant bien que Polydore lui aurait prêté secours, donna au garde un coup de tête dans la poitrine. Son frère vint à la rescousse, terrassa le garde et lui porta des coups de talon au front, au menton, et des coups de pied dans le ventre.
Au cours de la lutte, Pierre Cau avait pu s'échapper, mais il fut arrêté ainsi que son frère, et tous deux furent conduits à Lille lundi matin. Quant au garde il sera dans l'impossibilité de reprendre le service d'ici plusieurs jours.

BOUSBECQUE

VIOLENT INCENDIE. — Un incendie a détruit dimanche l'importante ferme occupée par M. Lefebvre, conseiller municipal. Vingt-cinq bêtes à cornes ont pu être sauvées ; deux veaux, toutes les poules, le mobilier, les instruments aratoires et 17.000 kilos de récoltes diverses, ont été la proie des flammes. Les dégâts s'élèvent à 27,000 fr. Il y a assurance.

ASCQ

INCENDIE. — Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie a éclaté dans la ferme occupée par M. Crépel Désiré, rue Masséna. Tout a été la proie des flammes, à l'exception de 3 chevaux et 8 vaches.
Les pertes sont évaluées à plus de 3.000 francs ; il y a assurance. L'immeuble est la propriété de M. Jean Dupire, rentier à Ascq, rue Pasteur.

LANNOY

FUNÉRAILLES. — Lundi ont eu lieu à Lannoy, les funérailles de Mlle Léa Herbaux.
Plus de quatre cents personnes se trouvaient réunies, pour manifester en cette triste circonstance leurs sympathies à M. Herbaux, secrétaire de mairie.
Dans l'assistance, nous avons remarqué M. A. Joly, maire de Lannoy, un grand nombre de conseillers municipaux, M. le secrétaire général de la Mairie de Tourcoing. Plusieurs instituteurs secrétaires de mairie des communes environnantes, M. Wilbert, instituteur en retraite, quelques institutrices de Lannoy, etc., etc.
Une magnifique couronne avait été offerte par le personnel de la *Petite Jeannette*, où la défunte était caissière-comptable.

LILLE

Le crime de la rue de Wazemmes

Autopsie et inhumation de la victime

C'est par M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, que l'autopsie de la malheureuse victime du drame de la rue de Wazemmes, a été faite.
Outre les affreuses blessures au cou, il a relevé au crâne plusieurs fractures qui ont occasionné la mort.
De l'examen minutieux du corps, il résulterait que le meurtrier aurait eu avec sa femme, quelques instants avant le méfait, des rapports qui étaient loin de faire prévoir le crime.
Hier matin, les restes de la malheureuse Marie Lesmout, ont été conduits au cimetière du Sud où a eu lieu l'inhumation.

Sauvagerie d'expulsé flamand

Nous signalions hier, à propos d'un assassinat particulièrement ignoble, le danger que constitue pour les civilisés de notre région, l'accueil bienveillant dont bénéficient chez nous les brutes flamandes qui jouissent du privilège de deux ou trois expulsions successives.
Un incident qui s'est produit précisément lundi soir, vient à point pour démontrer que notre théorie n'est pas plus exagérée dans les termes que dans le fond.
Vers 7 heures du soir, un de ces animaux à face vaguement humaine installait sa personne trapue, ses mains énormes et ses massives mâchoires dans le compartiment presque complet d'une seconde classe.
Il entrait immédiatement en fonctions, c'est-à-dire qu'il bousculait brutalement ses voisins et leur décochait des apostrophes ordurières de sa voix rauque et rézayante.
Quelques protestations timides le jetèrent dans une crise de folie furieuse : il se lève, autant que l'ivresse le lui permettait et tire de sa poche le couteau sans lequel un individu de sa race n'est jamais complet.
Des cris d'épouvante s'élevèrent, et les voyageurs pris de panique se précipitèrent aux portes.
Aidés d'un voyageur présent, le wattman François Honoré et le receveur Lambiie se jetèrent sur le forcené qu'ils parvinrent à désarmer non sans dommages.
Le wattman fut blessé à l'omoplate gauche et au bras droit.
Des agents, accourus, durent ligoter le fou furieux pour le transporter au poste du 2me arrondissement.
C'est un sieur Jules Brenswick, 22 ans, charbonnier, 17, cour du Vert-Lion, rue de Paris.
Il se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion pris contre lui à la suite d'une affaire de coups et blessures.

Chute grave

Dans la soirée de lundi, vers six heures, un vieillard M. Jean-Baptiste Debock, habitant rue des Postes, 136, regagnait son domicile, quand passant place Sébastopol, pris soudain d'une crise d'épilepsie, il tomba lourdement sur le sol, face contre terre.
Le malheureux vieillard qui s'est fait une blessure assez grave au front a en outre les cartilages du nez fracturés.
Le blessé a reçu les soins du docteur Trampont et a été transporté à l'hôpital de la Charité.

LA TEMPÉRATURE

4 — MERCREDI 4 JANVIER — 361
Temps probable. — Quelques averses de neige sont probables avec temps moins froid dans le Nord-Ouest ; ailleurs, le ciel va rester beau avec température très basse.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION

L'équipe anglaise de Football au Vélodrome Roubaisien
Le match sensationnel de football qui va mettre aux prises dimanche prochain les équipes du «Plumstead Football-Club» de Londres, détenteur de la « West-Kent-coupe » et du « Racing Club de Roubaix, champion de France 1901-1902-1903, continue à faire l'objet de toutes les conversations dans les milieux sportifs de la région.
Voici la composition de l'équipe que nous enverra le Plumstead Football-Club : But, A. Botvie ; arrière : W. Smith, H. Giltrap ; demis : G. Preston (cap.), W. Drennmer, W. Williams ; avants W. Clémento, J. Harvey, F. Ross, A. King, P. Riley.
Chacun de ces équipiers constitue au delà de la Manche une célébrité dans le monde du football.
Rappelons que le match commencera à deux heures et demie précises ; les portes du Vélodrome seront ouvertes à une heure et demie ; un service spécial de tramways est organisé.

Arcadian Football club, contre une équipe mixte
L'équipe mixte parisienne, a battu hier, à Duffelo, Arcadian F. C. par 4 buts à 1. Partie fort intéressante menée de bout en bout et en un style impeccable par les Français.
Il y avait au moins 2000 personnes pour assister à ce match intéressant.

AUTOMOBILISME

Meeting de Monaco
Le nombre des engagés pour le meeting de Monaco s'élevait le 31 décembre, date de clôture à 103 canots, se décomposant comme suit : 39 racers, 51 cruisers, 3 yachts de plus de 18 mètres, 6 canots de bossoir et 4 bateaux de pêche. Le chiffre des engagés en 1904 était de 31 canots. L'ensemble de ces canots représente une valeur de 3 millions.

La clôture des engagements pour la Coupe Gordon Bennett
D'après le règlement de la Coupe Gordon Bennett, les engagements pour la coupe célèbre ont été clos samedi dernier, 31 décembre Six clubs se sont fait inscrire ; ce sont ceux d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, des Etats Unis, d'Italie et de Suisse.
En ajoutant l'Automobile-Club de France, tenant du Challenge, c'est donc vingt-et-une voitures au maximum qui se trouveront aux prises dans la grande épreuve internationale.

CYCLISME

Au Vélodrome d'Hiver à Paris
Voici les résultats de la seconde journée du meeting du jour de l'An :
Prix d'encouragement par éliminations, 17 partants. — 1. Hellemann ; 2. Lootens ; 3. Il Fossier ; 4. Meunier ; 5. Dussot ; 6. Gentel ; 7. Lair. Temps : 7 m. 15 s. 4/5.
Handicap 1/3 de mille (536 mètres). — 1re série : 1. Nedela (20) ; 2. Goven (24), 2e série ; 1. Jenkins (0) ; 2. Riveire (35). 3e série : 1. Thuau (5) ; 2. Ingold (15), 4e série : 1. Mathieu (10) ; 2. Dece p (20). 5e série : 1. Hellemann (20) ; 2. Dupré (10). 6e série : 1. Vanoni (25) ; 2. Bourotte (30). 7e série : 1. Doerflinger (12) ; 2. Carapezzi (20).
Finale : 1. Hellemann ; 2. Vanoni, à un pneu ; 3. Mathieu. Temps 37 s.
Course de primes (10 kilomètres) — 1re prime : 1. Meuder ; 2. Vanoni. — 2e prime : 1. Goven ; 2. Seigneur. — 3e prime : 1. Vanoni ; 2. Germain. — 4e prime : 1. Goven ; 2. Nedela.
Primes finales : 1. Dupré ; 2. Seigneur ; 3. Miquel. Temps : 15 m. 4 s. 1/5.
Course de 50 kilomètres avec grosses motocyclettes. — 1. Tommy Hall, en 38 m. 49 s. ; 2. Tom Linton, à neuf tours ; 3. Bruni, à neuf tours et demi.
Après la réunion. — A la suite de sa défaite Bruni lance un défi à Tommy Hall, pour une épreuve à courir dans l'intimité. Le petit Anglais acceptera très probablement, à la condition, toutefois, que ce match ait lieu au minimum sur une heure.

COMBATS DE COQS

A Lille. — Mercredi 11 courant, à 5 heures précises, au Gallodrome du Nord, 6, place de Béthune, concours de coqs. Douze sociétés y prendront part. Tirage au sort à 11 h. 1/2.

FOOT-BALL

A Lille. — Le comité régional de la F. S. A. F. informe les sportmen lillois que la commission de football siégera le 4 janvier, à 8 heures et demie, au siège de *La Cloche*, 13, place du théâtre, afin de faire subir les examens d'arbitres officiels à ceux d'entre eux qui voudront bien se présenter.

JEU DE BAC

Au concours organisé par la société des « Chagrins », à son siège, estaminet Maillait, 132, rue du Long-Pot, et 80, rue de Belle-Vue, à Fives-Lille, les prix sont ainsi répartis :
1er, 40 francs, à M. Doedin, 60 points. — 2e, 20 francs, à M. Frappart, 59 points. — 3e, 12 francs, à M. Dervaux fils, 57 points.
Les dix autres prix seront remis en jeu, entre les joueurs ayant fait 56, 55 et 54 points, ou 24 points pour la surprise, le dimanche 8 janvier, à 4 heures de l'après-midi.
Une somme de 50 francs, prélevée sur les bénéfices réalisés, sera distribuée aux familles pauvres du quartier du boulevard de l'Usine. M. Carlier, président de la Société recevra les noms et adresses des nécessiteux du quartier qu'on voudra bien lui faire parvenir.

SI VOUS VOULEZ Manger avec appétit, Réconforter votre sang, Combattre l'Anémie avec succès, Boire une Consommation agréable,
prenez avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES
Quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux Hommes, Dames et Enfants.
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les Entrepositaires.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

LE NORD

ARMENTIÈRES

LES BUREAUX DE PLACEMENT. — La nouvelle loi de mars 1904 interdit à tout débitant de placer *gratuitement* ou de *fonder* une annexe à proximité de son débit. Malgré cela un placeur de la rue Nationale qui fut déjà le 19 novembre, l'objet de poursuites correctionnelles, à Lille, continue son illicite industrie. Seulement, il a transféré sa plaque-enseigne de placeur d'ouvriers-boulangers chez une parente, débitante au Bizet belge, croyant pouvoir mieux exploiter les travailleurs près de la frontière, et être hors d'atteinte de la loi et de la police françaises.
Cette plaque-enseigne est très visiblement accrochée à l'extérieur de la porte d'entrée de l'estaminet de « Bien Venu », route de Ploegsteert. Elle est très apparente. Une pétition a été adressée au commissaire lui signalant ces faits et l'on attend la sanction qui ne vient pas. Est-ce que certaine ligue patriotique ne serait saisie ? Cela est à examiner.

DOUAI

LES MÉFAITS DU VERGLAS. — Un journalier, Eugène Cavrette, demeurant 8, rue du Fort-de-Kell, est tombé et s'est foulé le pied.
Le docteur Wignolle, qui l'a soigné, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.
— Un garçon boucher, René Dertus, âgé de 18 ans, *employé* chez M. Catelein, est tombé rue de la Mairie et s'est assez sérieusement contusionné la poitrine.
Il a été reconduit en voiture chez ses parents, rue de la Cuve-d'Or, où il a reçu les soins du docteur Pollet.

VALENCIENNES

LE TEMPS. — Mardi matin la neige s'est mise à tomber. Le verglas a suivi, rendant le pavé des plus glissant et causant sur divers points de la ville des accidents heureusement peu graves. Le froid a été très vif.
ARRESTATIONS. — V. D'Anges, a été arrêté à Denain pour escroqueries commises au préjudice de commerçants valenciennois.
Amené à Valenciennes, il a été déféré au parquet et écroué.
— Les trois complices du vol de cheval commis dans le courant de décembre dernier, chez M. Lemort, à Glin (Belgique) ont été arrêtés par la police. Ce sont : Charles Marcel, 20 ans ; Arthur Vilquin, 21 ans et Georges Opsomer, 21 ans, tous trois sans domicile fixe.
Les deux derniers sont de plus insoumis à la loi militaire.

THIERS

DÉTOURNEMENTS. — M. Delannoy, président de la brasserie coopérative l'Avenir, de Thiers, avait porté plainte contre l'ex-directeur de la brasserie M. D. B... Le procureur de la République a chargé la gendarmerie d'Anzin d'interroger divers personnes entre autres MM. Delannoy et Boudin, le nouveau directeur qui ont été entendus ainsi que deux garçons brasseurs. Ils ont déclaré n'avoir point touché les indemnités mentionnées au livre de caisse.
Les gendarmes ont vainement recherché M. D. B... pour recevoir ses explications ; il a quitté Bruay et se trouve depuis quelque temps en Belgique, chez un parent.
M. Boudin poursuit son travail de vérification et il est probable que le parquet va lui adjoindre un expert.

FRESNES

TRONCS FRACTURÉS. — Des malfaiteurs demeurés inconnus ont fracturé tous les troncs de l'église et se sont emparés de leur contenu.

MARLY

ACCIDENT MORTEL. — L'ouvrier des ateliers Thibaut, Relucaux dit Roqueleure, blessé à la tête par des fragments de meule à émeri qui avait éclaté dans les circonstances que le *Progrès du Nord* a relatées, est mort à l'Hôtel-Dieu, après cinq jours de souffrances atroces.
Le malheureux était âgé de 43 ans, marié et père de quatre enfants.
VOL. — Des malfaiteurs demeurés inconnus se sont introduits nuitamment dans la distillerie Billiet et Cie et ont dérobé deux cents kilos d'orge maltée et un serpentin en cuivre de dix mètres, valant cent francs.
Le tout fut chargé sur la voiture à bras et remisé vers Valenciennes, mais il est peu probable que ce butin soit entré en ville.
Les voleurs, qui étaient au moins quatre, ont été rencontrés par des ouvriers qui ont donné leur signalement.

ROUVIGNIES

JOLI TRIO. — Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, vers deux heures du matin, le garde de la commune faisait sa ronde. A proximité de la ferme de M. Baudrin, cultivateur, il en vit sortir trois personnes avec une brouette contenant un sac assez volumineux. Il reconnut les hommes qui étaient les domestiques de M. Baudrin, et les laissa partir sans leur demander aucune explication.
Dans la journée, M. Baudrin dépose une plainte concernant un vol de 15 poules estimées 50 francs ; le garde lui explique alors ce qu'il avait vu la nuit.
La gendarmerie arrêta les trois hommes, qui nièrent d'abord, mais pressés de questions, l'un fit des aveux. Il déclara que le sac contenant les poules avait été laissé dans le jardin d'une cabaretière qui devait venir les chercher. Mais les deux autres complices niaient toujours. Ce sont Cavrot Arthur, 20 ans, et Renaud David, 29 ans.
Confrontée avec la cabaretière celle-ci gifla Blary Michel, 27 ans, qui avait fait des aveux. Les trois hommes ont été écroués à Valenciennes mardi matin.

ANZIN

COUPS DE COUTEAU. — MM. François Pierre, 31 ans, journalier ; J.-B. Versmech, 32 ans, rémouleur ; Louis Verstraete, 36 ans, rémouleur ; Théophile Hendricks, 35 ans, marchand de balais, et Yvon Vandenabeele, 38 ans, musicien ambulant, tous sujets belges, demeurant rue du Corbeau, se trouvaient dimanche soir vers six heures à l'estaminet Anatole, chez Mme Marie Duhemel, 71, rue de Saint-Amand.
Vermesch eut une discussion avec un consommateur au sujet d'un bouton qu'il recousait à son veston, François intervint et tous allèrent se battre dans la rue.
MM. Emile Marcheux, 20 ans, colporteur rue du Petit-Fossart ; Emile Dourlerd, Jules Prouvoyeur et Adelson Varguettres qui se trouvaient à l'estaminet Lavecry, même rue n° 59, sortirent et la mêlée devint générale.
Tout à coup Marcheux fut frappé d'un coup de couteau près du cœur. Il fut conduit à l'hôpital et désigne Yvon Vandenabeele comme son agresseur. Celui-ci nie mais il a été arrêté.
Le couteau n'a pas été retrouvé. La vie du blessé n'est pas en danger.

HASPRES

LE COUP DU CLOCHER. — Le curé voulait un clocher et il réussit à l'avoir, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pu faire. Parmi les moyens dont il use pour arriver à ce beau résultat, nous citerons celui-ci qui est très joyeux. Il s'adressa aux conseillers municipaux et les prit par l'amour-propre : « Si vous votez les fonds nécessaires à la construction du clocher, leur dit-il, en substance, je ferai poser dans l'intérieur de l'église une plaque en marbre, et sur cette plaque je ferai graver vos noms en lettres d'or, vous vouerez ainsi presque à l'immortalité ! »
Il faut croire que les conseillers se sont laissés prendre à l'appeau de M. le curé, car le clocher dresse maintenant sa pointe vers le ciel et la plaque de marbre brille avec des noms en lettres d'or flamboyantes. Seulement, parmi ces noms, il n'y en a pas un seul de nos conseillers municipaux, qui ont été saintement roulés, si l'on peut s'exprimer ainsi, par le saint homme.
C'est joliment bien fait. Si au lieu de voter des fonds au profit des cléricaux, ils en avaient consacré à secourir des malheureux, ils eussent évité d'être joués par ce prêtre.

QUAROUBLE

MISÉREUX ABANDONNÉS. — Nous avons reçu d'un socialiste, parlant au nom d'un groupe de ses camarades, une lettre, déclarant absolument exacts nos trois derniers articles parus sous le titre : « Questions à la Municipalité ».
MM. Daugréaux, O.-M. Lenea et E. Braconnier, entre autres, nous dit cette lettre, n'ont point tenu les engagements qu'ils avaient contractés lors de leur nomination. Ces soi-disant pères des pauvres laissent sans secours des familles malheureuses, d'accord avec la municipalité réactionnaire.
Parmi ces gens dénués de tout, la lettre cite Mme Vve Vanvoolte-Vasseur, qui a quatre enfants dont le plus vieux a 15 ans. Elle vient de perdre un garçon de 10 ans et elle a déjà perdu une fille de 12 ans, tous deux emportés par la tuberculose, survenue à la suite de privations de toutes sortes.
Mme veuve Ghiquel est dans la même situation, elle a encore six enfants, ne est mort il y a trois mois ; une de ses filles, 13 ans, est malade très gravement et il n'y a plus ni lit ni paille dans la maison.
Nous ne citerons aujourd'hui que ces deux exemples, mais il y en a d'autres sur lesquels nous reviendrons, car il paraît que des secours sont accordés d'une façon fantaisiste qui fait que ce ne sont pas ceux qui ont le plus de misère qui sont secourus.

CAMBRAI

LE TEMPS. — Depuis neuf heures du matin, *mardi*, il tombe à Cambrai un verglas qui rend la circulation très difficile sinon impossible.
Il en est résulté des chutes nombreuses mais sans gravité.
Si la gelée se forme dans la nuit il sera presqu'impossible, mercredi, de faire circuler les véhicules; plusieurs attelages sont déjà restés en panne, mardi, dans divers quartiers et les prédictions annoncent un temps doux !

HAZEBROUCK

ESTAIRES

AGRESSION. — Dimanche soir, M. Henri Bernard, concierge de l'abattoir, sortant de l'estaminet Beaussart, rue de Lille, pour regagner son domicile, a été assailli par quatre jeunes vauriens, les nommés Heuspie, Chrétien, Voye et Porq, qui s'acharnèrent sur le pauvre homme et le brutalisèrent d'horrible façon.
Le malheureux, aidé d'un camarade resté un peu en arrière et qui était accouru à ses cris, parvint enfin à se dégager. Il porte à la tête, qui est toute meurtrie et tuméfiée, plusieurs plaies et coups, notamment à l'œil gauche.

DUNKERQUE

L'ASSASSINAT D'UNE BATELIÈRE. — Hier, en présence de Mes Terquem et Valleeys, avocats, défenseurs de Van den Bogaert et de Swartewager, a eu lieu au Palais de justice un nouvel interrogatoire des inculpés de l'assassinat de Mme Knockaert.
Jusqu'ici Swartewager avait obstinément soutenu que l'argent et les bijoux trouvés dans sa chambre lui avaient été confiés par Van den Bogaert et qu'il était loin d'en soupçonner la provenance. Il avait même produit un alibi et prétendait n'être pas allé au cabaret de Mlle Marie Ghesquière à l'heure à laquelle cette personne déclarait l'avoir vu chez elle, c'est-à-dire après le crime.
Mais tous ces points avaient été élucidés complètement et les dires de Swartewager reconnus faux.
Aussi, pressé de questions par M. Gobert, juge d'instruction, s'est-il enfin décidé à avouer.
— Eh oui ! s'écria-t-il, c'est vrai, je le reconnais. Je suis allé avec Van den Bogaert pour tuer la vieille.
Il a raconté ensuite qu'ils étaient venus ensemble au bateau, mais il prétend que son rôle s'est borné à repousser d'un violent coup de pied Mme Knockaert lorsqu'elle apparut au haut de l'échelle.
D'après ses déclarations, Van den Bogaert serait seul descendu et aurait assassiné la batelière pendant qu'il restait à faire le guet.
Or, Van den Bogaert, de son côté, soutient le même système et des confrontations seront nécessaires pour établir nettement la part de responsabilité des deux complices.
On pense que l'affaire pourra venir aux assises de la session de février.
LES ACCIDENTS DU VERGLAS. — Après quelques jours de grands froids et de gelée la température s'est radoucie dans la soirée de lundi, mais la gelée reprit de plus belle pendant la nuit et hier matin Dunkerque s'est éveillé sous le verglas.
Des accidents se sont produits, quelques-uns présentent même un véritable caractère de gravité. M. Declercq, facteur des postes, desservant à Coudekerque-Branche, s'est, en tombant, fracturé le bras droit.
Une autre personne, M. B..., s'est, dans les mêmes conditions, brisé la jambe au quai des Hollandais.
UN ATTELAGE DANS LE CANAL. — Deux chevaux attelés à un chariot appartenant à M. Paul Bertram, marchand de fourrages, place du Palais-de-Justice, se sont emballés, effrayés par le tramway et, après avoir parcouru environ deux cents mètres, allèrent se jeter dans le canal de Bergues, en face de la caserne de gendarmerie.
Les deux pauvres bêtes étaient prises sous le chariot, qui s'était à moitié brisé sur eux et avait, en tombant, failli éventrer une bélandre amarrée à l'endroit de l'accident.
De courageux citoyens se portèrent au secours de l'attelage qu'ils réussirent à dételer, entrant dans l'eau malgré le froid. Des amarres furent alors passées sous le poitrail des chevaux qui furent avec bien des peines hissés sur la berge. L'un d'eux avait une jambe cassée.
Quant au chariot il est encore dans le canal et l'on n'a pas encore tenté des manœuvres pour l'en retirer.
ECHOUEMENT. — Un vapeur anglais, le « Thorisdal » s'est échoué pendant l'avant-dernière nuit, à 40 mètres environ de l'entrée du port. Il s'est renfloué avec ses propres moyens et a pu effectuer son entrée à la marée d'hier matin.
POUR LES PAUVRES. — Le bureau de bienfaisance a reçu pour les pauvres : mille francs de M. J.-B. Trystram, sénateur, et quarante francs de M. Henry Lefebvre, administrateur du bureau de bienfaisance.
Une distribution de charbon aux indigents sera faite par les soins de l'Administration du Bureau de Bienfaisance à partir d'aujourd'hui.

PETITE-SYNTHE

ENFANT ÉBOUILLANTÉ. — Une dizaine de voitures de Bohémiens étaient arrivées à l'occasion des fêtes du jour de l'An au Pont-à-Curé. Un des hommes qui faisaient partie de la tribu, en tendant à sa femme un enfant de neuf mois, l'a laissé tomber dans un pot d'eau bouillante.
L'enfant est mort quelques minutes après.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

DAINVILLE

VOL AUDACIEUX. — Une nomade, Marie Vandtestin, âgée de 40 ans, née à Bozet (Ardennes), en compagnie d'une de ses compagnes, se présentait chez Mme veuve Lemoine, cabaretière à Dainville, où elles sollicitaient l'échange de 15 francs en pièces grecques contre de la menue monnaie. Mme Lemoine acquiesça à leur demande, mais elle ne reçut en retour que 8 francs et les deux nomades prirent aussitôt la clef des champs.
Plainte a été déposée à la gendarmerie et hier matin, la nommée Vandtestin a été arrêtée comme complice et écrouée à la maison d'arrêt d'Arras. Quand à la seconde, on n'a pas encore retrouvé sa trace.

BÉTHUNE

INCENDIE. — Hier, vers quatre heures du matin, le contre-maître de la brasserie de M. Gosse de Gorre, établie dans le faubourg d'Arras, s'est aperçu en arrivant que des flammes sortaient des persiennes du bureau. Il a donné l'alarme aussitôt, et avec l'aide de quelques voisins il a enfoncé la porte et a pu sauver les registres de comptabilité. Mais le mobilier du bureau a été détruit.
Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 1.500 fr. environ. On suppose que le feu a dû se déclarer dans la soirée de lundi et a couvé pendant plusieurs heures. Ce qui le fait supposer, c'est que la pendule du bureau s'est arrêtée à onze heures. Cause inconnue.
MORT SUBITE. — M. Amédée Scouttetten, notaire à Béthune, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Béthune, conseiller municipal, délégué cantonal, administrateur de l'hospice, etc., est mort presque subitement dimanche, vers sept heures du soir, d'une crise cardiaque.
M. Scouttetten était originaire de Douai et âgé de 54 ans, il exerçait à Béthune depuis une quinzaine d'années.
Ses funérailles auront lieu demain jeudi à Béthune, le corps sera ensuite transporté à Douai.

BRONCHITES
Si vous avez les bronches délicates prenez
LES PILULES PINK
elles vous préserveront des bronchites pendant l'inévitable saison froide et humide.
Si vous avez actuellement une bronchite, *elle ne persistera pas si vous prenez les* pilules Pink.
Si votre bronchite est déjà guérie et que vous preniez les pilules Pink, elles vous préserveront des suites de la bronchite, autrement dit de la pneumonie. Mieux vaut une maladie que deux. Mieux vaut aucune maladie qu'une seule.
M. Algoud, instituteur public à Varenne, par Salles (Drôme), écrit :
« Il y a vingt ans que je fus atteint d'un rhume qui se compliqua, peu après, d'une bronchite chronique. J'ai depuis fait usage de nombreux médicaments, mais aucun ne m'a procuré autant de soulagement que les pilules Pink : appétit, état général, voies respiratoires, tout va infiniment mieux, de même les sueurs profuses que j'avais autrefois, toutes les nuits. Cette amélioration considérable, qui m'a été donnée par les pilules Pink que j'ai prises l'an dernier, dure toujours, mais je crois bien faire en en reprenant quelques boîtes au commencement de l'hiver. »
Les pilules Pink donnent du sang, — le sang pur, vivifiant se répand partout dans le corps, jusqu'aux moindres racines — les bronches en sont fortifiées.
Si vous n'êtes pas convaincu de la valeur curative des pilules Pink, la faute n'est pas aux pilules Pink elles-mêmes, mais à notre annonce. Faites un essai, c'est le plus sûr moyen de vous convaincre vous-même. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, rhumatismes, migraines, névralgies, sciatique. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, pharm., 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

LENS

VOLS A LA HALLE A LA CRIÉE. — Depuis quelque temps, M. Lampstaes, directeur propriétaire de la halle à la criée, s'apercevait que des marchandises, consistant en boîtes de conserves, jambons, pâtes alimentaires, denrées diverses, disparaissaient de ses magasins. Malgré la surveillance établie, les voleurs n'avaient encore pu être pincés.
Mardi matin, on remarqua qu'au toit quelques linteaux étaient sciés, ce qui pouvait permettre le passage d'une personne. Les agents établirent que les voleurs venaient d'une auberge contiguë et descendaient dans le magasin en passant par le toit.
Des perquisitions opérées dans les logements ont amené la découverte d'objets volés et l'arrestation de Marie Gisselinck, 35 ans, ménagère, Polydore Lisabeth, 25 ans et Alphonse Kegels, 30 ans, tous deux mineurs.
D'autres personnes ont été interrogées au commissariat.
Le montant des vols commis est assez important.

VERQUIN

VIOLENT INCENDIE. — Samedi, vers midi, un incendie a éclaté chez M. Prudent Laigle, cultivateur, rue Verte.
Le feu, qui fut communiqué, croit-on, par une cheminée, gagna le grenier aux récoltes. En quelques minutes, toute la maison fut en flammes.
Des courageux voisins se précipitèrent aussitôt dans l'immeuble et mirent à l'abri Mme Laigle qui, relevant de couches, était alitée, et sauvèrent ce qu'ils purent du mobilier. Tout le corps de bâtiment consumé, le feu gagna une maison voisine occupée par M. Augustin Mayeux, tueur de porcs, laquelle fut aussi en partie détruite. Les dégâts, fort importants, ne sont qu'en partie couverts par l'assurance.

SAINT-OMER

AIRE

SUICIDE. — Vendredi 30 décembre, vers trois heures, Louis Chappe, 60 ans, journalier, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil dans la bouche. La mort fut instantanée.
Il était sous le coup de poursuites pour vol de charbon et ce serait là le motif de suicide.

FAUQUEMBERGUES

VANDALISME. — Un malfaiteur, resté inconnu, a coupé cinq jeunes sapins plantés dans le jardin public de cette commune et en a mutilé un sixième. La justice informe.

SAINT-POL

RUMINGHEM

INCENDIE. — Un incendie s'est déclaré dimanche dans un petit bâtiment servant à l'échaudage du lin et appartenant à un nommé Langlet-Perdu.
Le feu a consumé le bâtiment et l'outillage ainsi qu'une construction attenante à usage de cuisine et fournerie.
Les dégâts sont évalués à environ 700 fr. couverts par une assurance.

BOULOGNE-SUR-MER

MORT SUBITE. — M. Alexandre Creuy, négociant en bois, consul de Norwège, ancien président de la Chambre de commerce, président du *Souvenir Français*, est mort samedi matin d'une congestion au moment où il a fait chercher son courrier dans la boîte et venait de le mettre le facteur.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

LES VIOLENCES

— A *Lens.* — Dans la nuit de samedi à dimanche, une rixe s'est produite à l'estaminet Théodule Lesselle, rue de Douai, vers 3 heures 1/2 du matin, entre Alfred Lesselle, 31 ans, mineur, Louis Héricourt, 23 ans, marchand de chiffons et Désiré Blieck, 25 ans, sujet belge. Blieck eut la tête meurtrie de nombreux coups qui semblent avoir été portés avec un coup de poing américain.
— A *Aire-sur-la-Lys.* — Procès-verbal a été dressé à Jules Leblee, berger au hameau de la Jumelle qui a blessé d'un coup de bâton sur la tête M. Louis Carrez, berger au hameau de Saint-Quentin.
— *A Aniche.* — M. Ghleane, brasseur, rue Delhey, vient d'être l'objet d'une contravention pour avoir fait couler des eaux polluées de brasserie sur la voie publique.